



L'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO ÉTUDIANTS

ÉTUDIANTS : SOURIEZ, VOUS ÊTES ASSURÉS

À partir de vos 18 ans, vous devenez un assuré autonome.

Pour être vite et bien remboursé par l'Assurance Maladie, adoptez les bons réflexes :



1

Mettez à jour votre carte Vitale
(dans une pharmacie, dans votre caisse d'assurance maladie...)



2

Créez votre compte ameli
sur ameli.fr ou sur l'appli ameli



3

Envoyez votre RIB personnel
par courrier à votre caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence



4

Déclarez votre médecin traitant



5

Optimisez vos remboursements
en adhérant à une mutuelle complémentaire, celle de vos parents ou une autre

POURQUOI C'EST ESSENTIEL DE :

- > **Mettre à jour sa carte Vitale au moins une fois par an et à chaque changement de situation, en pharmacie ou dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie (CPAM) ?** Car cela garantit l'actualisation des données et facilite le remboursement des frais de santé.
- > **Ouvrir son compte ameli sur l'appli ameli ou sur ameli.fr ?** Car il permet de faciliter et simplifier la gestion de sa santé, de suivre ses remboursements, de modifier ses informations personnelles, de poser ses questions via la messagerie...
- > **Transmettre son relevé d'identité bancaire (RIB) par voie postale à la caisse d'assurance maladie de son lieu de résidence en indiquant au dos son numéro de sécurité sociale ?** Car le remboursement de ses frais de santé se fait uniquement par virement bancaire.
- > **Déclarer un médecin traitant ?** Car il propose des soins adaptés et vous oriente vers un spécialiste si besoin. De plus, vos soins seront mieux remboursés.
- > **Adhérer à une complémentaire santé ?** Car elle permet de compléter les remboursements de l'Assurance Maladie et de diminuer le reste à charge. Si vous rencontrez des difficultés à financer une complémentaire santé, vous pouvez bénéficier de la complémentaire santé solidaire (sous certaines conditions).

L'APPLI AMELI



VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ ACCESSIBLE DEPUIS VOTRE TABLETTE OU VOTRE SMARTPHONE.

Consultez vos remboursements de soins ;

Téléchargez votre attestation de droits ;

Commandez votre carte Vitale. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;

Commandez votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) ;

Actualisez et gérez vos informations personnelles (adresse, téléphones, e-mail, coordonnées bancaires...);

Posez vos questions par e-mail directement à un conseiller ;

Trouvez un médecin ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;

Localisez la borne la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ?

- > **Par mail depuis votre compte ameli** rubrique « Ma messagerie »
- > **Depuis le forum ameli**
- > **Par téléphone** au 36 46 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie** de votre lieu de résidence